

Procès-verbal du Conseil Municipal - Séance du 28 avril 2026

L'an **deux mille vingt-six, le 28 avril à 20h00**

Se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Maxime HUG, Maire, les membres du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2026

Date d'affichage : 22 avril 2026

Présents : Mmes CAYROL Maëlys – MERCIER Martine – MURAT Marianne – SCHOCRON Nathalie - THAMIE Sylvie - MM BLADOU Richard – BOSSION Éric - DELFAUD Alexandre – HUG Maxime – JUREDIEU Valentin – MONTAL Jacques – SALES Jean-Pierre

Absents représentés : Mme MORNIERE Agnès représentée par Mme MERCIER Martine – M. GRAVES Frédéric représenté par M. HUG Maxime

Absent : Mme DOUMENC Sophie

1 – Nomination du secrétaire de séance

Nomination du secrétaire de séance et approbation des procès-verbaux des séances précédentes

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose de désigner Madame MERCIER Martine en qualité de secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Madame Martine MERCIER comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 02 avril 2026.

Vote à l'unanimité

2 – Votes des taxes

Monsieur le Maire propose de fixer les taux des taxes communales pour l'année 2026.

Les taux de référence pour l'année 2025 sont les suivants :

Taxe foncière bâti : 44.98%

Taxe foncière non bâti : 162.08%

Taxe habitation (hors résidences principales et logements vacants) : 9.89%

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide d'appliquer une augmentation de 1% sur les taux de référence 2025 comme suit :

Taxe Foncière Bâti : 45.43%

Taxe Foncière Non Bâti : 163.70%

Taxe habitation (hors résidences principales et logements vacants) : 9.99%

Vote à l'unanimité

3 – Vote du Budget « Hameau de Lavalade » - 2026

Monsieur le Maire présente le budget 2026 « HAMEAU DE LAVALADE » qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 35 095.89 €

Section d'investissement : 37 541.93 €

Vote à l'unanimité

4 – Vote du Budget « Photovoltaïques » - 2026

Monsieur le Maire présente le budget 2026 PHOTOVOLTAÏQUE qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 16 635.16 €
Section d'investissement : 30 317.95 €

Vote à l'unanimité

5 – Vote du Budget « Boulangerie - 2026

Monsieur le Maire présente le budget 2026 BOULANGERIE qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 18 720.00€
Section d'investissement : 59 550.61 €

Vote à l'unanimité

6 – Vote du Budget « Commune » - 2026

Monsieur le Maire présente le budget 2026 COMMUNE qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 1 151 747.83 €
Section d'investissement : 719 399.79 €

Vote à l'unanimité

7 – Nomination du Correspondant « Défense »

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la nécessité de renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées,
Vu la circulaire relative à la mise en place des correspondants défense dans chaque commune,

Considérant l'importance d'assurer, au sein de la commune, une fonction de relais pour les questions de défense et de citoyenneté,

Le Conseil municipal décide de désigner M. BOSSION Éric, Adjoint au Maire, en qualité de correspondant défense de la commune, précise que ce correspondant sera l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département pour toutes les questions relatives à la défense et charge Monsieur le Maire de notifier cette désignation à la Préfecture ainsi qu'aux autorités militaires compétentes.

Vote à l'unanimité

8 – Désignation des représentants aux commissions communautaires

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 avril 2026,
Considérant la nécessité de désigner des représentants de la commune pour siéger au sein des commissions communautaires,
Le conseil municipal décide de désigner les conseillers municipaux suivants pour représenter la commune au sein des commissions de de la communauté de communes du Grand-Figeac :

- **Commission Agriculture, Alimentation et Forêt** :
Titulaire : Monsieur DELFAUD Alexandre
- **Commission Culture et Patrimoine** :
Titulaire : Madame SCHOCRON Nathalie

- **Commission Eau grand et petit cycle (dont SPANC) :**
Titulaire : Monsieur MONTAL Jacques
- **Commission Economie, Tourisme, attractivité et développement local :**
Titulaire : Monsieur HUG Maxime
- **Commission Enfance, Jeunesse, Vie étudiante et sport :**
Titulaire : Madame THAMIE Sylvie
- **Commission Climat et Economie circulaire :**
Titulaire : Madame MURAT Marianne
- **Commission Finances, administration générale :**
Titulaire : Monsieur HUG Maxime
- **Commission Habitat, Aménagement et Politiques contractuelles :**
Titulaire : Madame SCHOCRON Nathalie
- **Commission Planification, Urbanisme et Mobilité (PLUi) :**
Titulaire : Monsieur HUG Maxime
- **Commission Santé, Affaires sociales, Services Publics :**
Titulaire : Madame MORINIERE Agnès
- **Commission Voirie, Eclairage Public, Bâtiments et déchets ménagers :**
Titulaire : Monsieur BOSSION Éric

Monsieur Le Maire précise que ces désignations sont valables pour la durée du mandat, sauf modification ultérieure décidée par le conseil municipal et informe de la notification de cette décision au Grand-Figeac.

Vote à l'unanimité

9 - Désignation des délégués communaux au Parc Naturel Régional des Causses du Quercy

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant que la commune est adhérente audit parc,
Considérant qu'il convient de désigner les représentants de la commune pour siéger au sein des instances du Parc,

Le conseil municipal décide :

-De désigner comme déléguée titulaire de la commune au sein du Parc naturel régional des Causses du Quercy

❖ **Madame MURAT Marianne** – Conseillère municipale

-De désigner comme délégué suppléant de la commune au sein du Parc naturel régional des Causses du Quercy

❖ **Monsieur SALES Jean-Pierre** – Conseiller municipal

-Précise que cette désignation est valable pour la durée du mandat, sauf modification ultérieure décidée par le conseil municipal.

-Et autorise Monsieur le Maire à notifier cette délibération au Parc naturel régional des Causses du Quercy et à accomplir toutes les démarches nécessaires.

Vote à l'unanimité

Questions diverses

❖ **Aménagement de l'aire de loisirs – Rue Combe Dardenne**

Information de la réception de 3 offres suite à consultation.

Pas de nécessité de réaliser un appel d'offres car les travaux ne dépassent pas 100 000€.

L'entreprise SAT a été retenue sur l'offre de base sans les options.

❖ **Information sur un projet de diminution des horaires du guichet de la Gare d'Assier**

Information de l'Association de Défense de la Gare d'Assier. Aucune information n'a été envoyée par la SNCF. Un courrier a été rédigé pour demander des précisions à la SNCF.

❖ Retours des habitants sur la communication

Plusieurs conseiller.es ont eu des retours très positifs sur la mise en place de la communication avec notamment la diffusion des comptes rendus municipaux après chaque conseil. Pour information une trentaine d'inscrits par mail, 12 par courrier et une hausse de la fréquentation sur Intramuros où l'ensemble des informations sont publiées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.

La secrétaire de séance,
MERCIER Martine

Le Maire,
HUG Maxime